messe) et 11 h. 1/2. — Saint-Sépulcre : 6 heures, 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Rédempteur : 6 heures, 7 heures (pour les mères chrétiennes), 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Saint-Jean-Baptiste : 6 heures, 8 h., 10 heures (grand'messe). — Saint-Joseph : 5 heures, 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Sacré-Cœur : 6 heures, 7 h., 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi. — Sainte-Elisabeth : 5 heures, 6 h., 7 heures, 8 h., 9 h., 10 heures (grand'messe) et midi.

Nécrologie. — On annonce la mort dans sa soixante-troisième année de dame Eugénie-Henriette Tiberghien, veuve de M. Henri Goube, demeurant rue des Lignes, 16. Ses funérailles auront lieu le lundi 6 courant, à 10 heures 1/2 en l'église Notre-Dame.

Agendas 1900. — Les agendas commerciaux pour l'année 1900 sont dès maintenant en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix.

Nous engageons nos lecteurs à ne pas attendre les derniers jours de l'année pour renouveler leur provision.

La librairie du *Journal de Roubaix* s'étant fait une spécialité des articles de bureau, peut fournir des agendas de tous genres et de tous formats à des prix véritablement avantageux.

Les maisons de commerce et les établissements industriels ont donc un réel intérêt à adresser immédiatement leurs commandes la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue. 57698

Bonnes ménagères prenez votre café à la Cie Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix. 47902—53101

Le meilleur, le plus pur, le plus fin de tous les beurres est le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.

Le kil. **3,70.**

Téléphone. On porte à domicile. 50230

Tailleur. — Recommandé la maison A. Vanackère, successeur de M. Vanherzeele, rue du Grand-Chemin, 133, à Roubaix. Vêtements sur mesure pour hommes et enfants, livrées. Draperies françaises et anglaises. Coupe et travail soignés. Maison de confiance habillant très bien, à prix modérés. Location d'habits pour cérémonies. 56640

Croix. — *Une séance mouvementée au Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Croix s'est réuni vendredi soir à la Mairie sous la présidence de M. Desbarbieux, maire. L'ordre du jour très chargé a donné à des discussions fréquentes et très violentes entre le conseiller Brisbout et le maire.

Un vif incident a été soulevé par le conseiller Basquin, lequel a donné sa démission en quittant la salle des délibérations pour protester contre le refroidissement du zèle de M. Desbarbieux.

La séance a duré deux longues heures. Nos lecteurs en trouveront plus loin les détails.

— *Bulletin démographique et sanitaire du mois d'octobre.* — Dans le courant du mois d'octobre, l'état-civil a enregistré 33 naissances dont 31 légitimes et 2 naturelles, 18 décès plus un mort-né, 7 mariages et 1 divorce.

Les causes des décès sont réparties ainsi qu'il suit : coqueluche 1, diphtérie 1, phtisie 1, méningite 1, maladies du cœur 1, bronchite chronique 1, bronchite gastro-entérite 3, bronchite pulmonaire 3, diverses 6.

Les défunts étaient âgés : 4 de moins d'un an, 6 de 1 à 19 ans, 1 de 20 à 39 ans, 7 de 60 et au delà.

— *Une soirée récréative au Cercle Léon XIII.* — Les sections dramatique et musicale du Cercle Léon XIII donneront le dimanche 12 novembre à 5 heures 1/2, dans la salle des fêtes, une grande soirée récréative au profit des pauvres de la société de St-Vincent de Paul. On peut se procurer des cachets chez le sacristain, la chaisière, le concierge du patronage et chez les membres de la Conférence.

— *Musique municipale.* — Les membres de la musique municipale sont instamment priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu dimanche prochain, 5 novembre, à onze heures et demie du matin, en vue des auditions de Sainte-Cécile. Comme la société doit exécuter le dimanche 3 décembre pendant la grand'messe à l'église Saint-Martin et le dimanche 10 décembre à l'église Saint-Pierre, la commission administrative compte absolument sur la présence des musiciens à toutes les répétitions qui auront lieu pour ces auditions, elle les prévient du reste que l'amende prévue pour absences aux répétitions sera rigoureusement appliquée.

CROIX. — Déclarations de naissances du 3 novembre. — Mathilde Ponthieu, rue Mirabeau, 19. — Georges Leclercq, rue du Quai.

Wasquehal. — *La messe de départ.* — La messe de départ célébrée chaque année pour les jeunes gens de la commune appelés sous les drapeaux aura lieu demain dimanche à 10 heures 1/2.

Comme les années précédentes, nos jeunes recrues y assisteront. Des chaises leur seront réservées.

Lannoy. — *Les ordres d'appel.* — Vendredi sont arrivés à la gendarmerie de Lannoy les ordres d'appel des jeunes gens convoqués pour trois ans. La plupart des conscrits sont affectés aux garnisons de Douai, Maubeuge, Sedan, Verdun, Arras.

Lys. — *Découverte d'un trésor à la cité Delattre.* — Vendredi matin, des ouvriers qui faisaient des terrassements dans le quartier de la cité Delattre, furent mis en émoi par la découverte d'un « trésor » d'une certaine importance. L'un des ouvriers venait de donner un coup de pioche en terre lorsqu'il sentit qu'une certaine résistance se produisait à l'extrémité de son outil.

Il continua le terrassement avec précaution et il ne tarda pas à découvrir qu'un pot en grès était enfoui en cet endroit. Les autres ouvriers accoururent et mirent bientôt à nu l'objet en question. Mais quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils virent que ce pot, de grandeur moyenne, était rempli de pièces de monnaie en argent, de date ancienne et de la grandeur de nos pièces de cinq francs.

En moins de temps qu'il ne faut pour le raconter, les ouvriers s'en emparèrent et se partagèrent rapidement ce butin inespéré; c'était à qui en possédera le plus. Il y avait environ 220 pièces de monnaie.

Elles datent du siècle dernier et avaient cours avant la Révolution. De prime abord, chacune de ces pièces, au dire des connaisseurs, vaudrait actuellement six francs. Le total du trésor aurait donc une valeur de treize cents francs environ. Inutile d'ajouter que cette trouvaille faisait en ville l'objet de toutes les conversations. De braves ménagères allaient même jusqu'à dire que l'on avait enfin (!) trouvé le fameux trésor espagnol dont nous avons tant de fois parlé dans nos colonnes, et qui n'existe que dans l'imagination d'un escroc. Le terrain où s'est fait cette découverte appartient à un sabotier de Touffiers.

— *Un accident de travail.* — Un ouvrier chaudronnier, Louis Baelde, demeurant à Roubaix, rue de l'Ermitage, 13, et travaillant chez M. Adolphe Lelong, chaudronnier, a eu le médius de la main droite écrasé par un de ses compagnons de travail. M. le docteur Warlet qui a soigné le blessé a procédé à l'amputation de la troisième phalange et a prescrit un repos de trois semaines.

Hem. — *Un accident d'atelier.* — Un jeune ouvrier de la teinturerie de M. Mulaton, Louis Demarque, a été brûlé au pied gauche par de l'eau bouillante. M. le docteur Coubronne lui a prescrit quinze jours de repos.

Enterrement du 4 novembre. — Mme Nicolas Richert, née Marie Breisel, neuf heures et demie, église Saint-Martin.

Communications

« PHILHARMONIQUE DE JEAN-GHISLAIN ». — La commission prie les sociétaires de ne pas manquer à la répétition générale du samedi 4 courant. Répétition des morceaux qui doivent être exécutés le dimanche 5 courant, au concert organisé par les Anciens élèves de l'école de la rue Ternaux, et instructions pour cette sortie.

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous, de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix, 55810

Plantes stérilisées, Couronnes, Lallemand-Dubar, 31, Grande-Rue.

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Cuisinières, Calorifères, Foyers de salles à manger et salons. — Choix considérable. Magasin au premier. Prix modérés.
Th. LALLEMAND, 36, Grande Rue, Roubaix. 29252

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52493

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix* 46850

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

WATTRELOS

Un accident d'usine. — En voulant éviter de marcher sur une pièce de tissu, un jeune ouvrier du tissage Leclercq-Dupire, Jean Vannieuwenhuyse, a fait un faux pas et s'est foulé le pied droit. Le jeune blessé a reçu les soins du docteur Leplat. Il sera rétabli dans quelques jours.

TIR AU GIBIER A LA BOULE

WATTRELOS (arrêt du car électrique, Grande-Place), *Cafe Belle-Vue* chez Perin-Delerue, armurier, le dimanche 5 novembre 1899, grand tir au gibier à la boule. 1er prix un magnifique cochon vivant ; 2e et 3e prix 2 lièvres, 1 faisan, 2 perdreaux ; 4e prix 1 lièvre, 1 faisan, 1 perdreau ; 5e prix 1 lièvre, 1 faisan ; 6e prix 1 lièvre, 2 perdreaux ; 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, et 16e prix 1 lièvre, 1 lapin de garenne; 17e, 18e, 19e et 20e prix 1 lièvre ; 21e 22e, 23e, 24e et 25e prix 2 lapins de garenne. — On fera deux tours et on tirera 2 coups de fusil chaque tour. Les quadruplés rebattront 2 coups. Prix de la mise 4 francs. La distance du tir sera 38 mètres. On commencera à 3 heures 1/2 précises. Le tir est couvert et chauffé. Des fusils et des cartouches seront à la disposition des amateurs. Le tireur est responsable des accidents qu'il pourrait occasionner. Tout gibier de premier choix et fraîchement tué. 58020

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'installation des nouveaux conseillers
L'élection du Maire

M. DRON ÉLU A L'UNANIMITÉ

Jamais peut-être pareille foule ne s'était trouvée dans la salle des délibérations du Conseil municipal. Avant même l'heure fixée par la convocation, l'affluence était telle qu'il nous devenait impossible de gagner notre place habituelle à la table de la presse.

Cependant les conseillers ne sont pas encore en séance et dans la foule les commentaires vont leur train. L'élection du nouveau maire de Tourcoing est l'objet de toutes les conversations ; cependant le résultat semble être connu à l'avance, le nom de M. Dron est dans toutes les bouches.

Un service spécial d'ordre a été organisé par la police, sous la direction de M. le commissaire central en personne.

Il est plus de 8 h. 30 quand les conseillers municipaux prennent place autour de la table. Les nouveaux élus arrivent en groupe et occupent les derniers sièges.

Au bureau de l'administration, M. Sénélar siège seul. C'est lui qui ouvre la séance à 8 heures 45 et fait procéder à l'appel nominal par le secrétaire général.

Sont présents : MM. Ducoulombier, Sénélar, Destombes, Masure-Six, Honoré-Colson, Depinoy, Dhal-Descy, Henri Loridant, Charles Loridan, Dumortier, Leplat, Leveugle, Flament, Lefebvre, Lecomte, Delvoye, Grau, Cocheteux, Ladesou, Masurel-Leclercq, Coppin, Cordier, Clerson, Dron, Scalbert, Massard, Parsy, Martin, Saison et Orélio.

Excusés : MM. Diéval, Dumortier, Salembien et Muller.

Absents : MM. Glorieux et Barbarie.

M. Sénélar donne d'abord lecture des procès-verbaux des opérations électorales de dimanche et proclame élus comme conseillers municipaux MM. Scalbert, Massard, Parsy, Martin, Saison et Orélio.

M. Sénélar procède à l'installation des nouveaux conseillers et annonce que le scrutin va être ouvert pour l'élection du Maire. Il cède la présidence au doyen d'âge M. Leplat qui donne lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi municipale. Puis, à l'appel nominal, les conseillers vont successivement déposer leur bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du scrutin accuse 29 voix pour M. Dron et un bulletin blanc sur 30 votants. En conséquance, M. Dron est proclamé maire de Tourcoing.

M. GUSTAVE DRON
MAIRE DE TOURCOING

M. Dron prend place immédiatement à la table de l'administration et s'exprime à peu près en ces termes :

« Mes chers collègues, le vote qui vient d'être émis me dicte mes devoirs. Si je n'écoutais que mes goûts personnels, je vous remercierais de l'honneur que vous me faites et je vous prierai de porter sur un autre vos voix, surtout parmi les adjoints qui depuis plusieurs années se sont dévoués à l'administration de la ville.

» Des considérations supérieures vous ont amenés à accorder vos suffrages sur celui qui a été désigné pour défendre les intérêts de Tourcoing. Ces intérêts sont sérieux et je ferai simplement allusion à l'épuration des Eaux de l'Espierre, à la création de la nouvelle gare et à la question du Conditionnement privé, dans laquelle nous devons faire prévaloir les droits de la Ville. Il y a aussi à considérer le développement de notre cité qui nécessitera de grands travaux ».

Et M. Dron poursuit :

« Vous avez voulu désigner celui qui, près des Pouvoirs Publics, peut défendre tous ces intérêts. C'est pourquoi je n'ai pas voulu me dérober à cette charge.

» Mieux que personne, je ne me fais illusion sur la difficulté de remplacer ici M. Hassebroucq qui, pendant vingt ans, s'est fait le défenseur des intérêts de Tourcoing et de la République. S'il est mort, ses travaux lui survivent. C'est en nous inspirant de ses leçons que nous nous efforcerons, nous aussi, de servir la ville et la République.

» Je compte que par votre esprit de conciliation, votre sagesse, vous voudrez bien me rendre facile cette tâche écrasante. Je compte sur les adjoints, sur ceux qui ont été collaborateurs de M. Hassebroucq. Je leur dis : ce n'est pas un honneur que j'ai ambitionné, j'ai pris une charge et je compte sur vous pour m'aider à la supporter.

» Laissez-moi vous dire, citoyens, que je resterai le républicain sans tâche et sans défaillance qui considérera que la République n'est pas un vain mot. Il faut qu'à partir de demain la mairie soit la maison du peuple. Je ne renie pas mon passé, c'est pourquoi j'accepte cette nouvelle tâche et je vous dis : aidez-moi dans cette œuvre comme vous m'avez aidé dans le passé. »

De nombreux applaudissements partis du public ont salué l'allocution du nouveau maire. La musique municipale groupée dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville a successivement joué la *Marseillaise* et quelques allégros.

Le procès-verbal de la séance a été ensuite lu et signé par tous les conseillers présents, puis, après quelques mots de M. Dron, la séance a été levée.

A la sorte de la salle, le nouveau maire de Tourcoing a été l'objet des ovations de ses amis venus pour assister à son élection.

A la Société de Géographie. — Dimanche prochain aura lieu, en la salle d'auditions de l'Académie de Musique, une séance de la Société de Géographie, dans laquelle M. Joseph Chanel, avocat à la Cour d'appel, fera une conférence sur son voyage chez les sauvages Bahnards et Sédangs (*région du Bla*), Indo-Chine. Cette conférence sera accompagnée de nombreuses projections lumineuses.

Le comité nous prie de rappeler que ces conférences sont réservées aux membres de la Société de Géographie; les personnes qui désireraient en faire partie sont invitées à s'adresser au secrétaire, M. Petit-Leduc, 78, rue Nationale.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mlle Sylvie-Joseph Delvoye, zélatrice de l'Œuvre des Servantes, pieusement d'cédée jeudi, à l'âge de 63 ans. La défunte avait servi pendant quarante-cinq ans la famille Flipo-Boyaval. Ses funérailles auront lieu lundi, à neuf heures, en l'église Sainte-Anne.

Les grèves. — Chez MM. Leroux-Lamourette et Vandenberghe et Desurmont, aucun changement à signaler dans la situation.

Chez M. Brulé. — Vendredi matin, les ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions, mais il avait été entendu avec le patron que celui-ci donnerait des gratifications, lorsque les ouvriers auraient eu de mauvaises matières à travailler et ne gagneraient pas suffisamment dans la semaine.

Chez MM. Herbaux-Tibeaux. — Les ouvrières ayant obtenu d'être payées toutes à raison de 25 centimes l'heure, ont promis de reprendre le travail aujourd'hui vendredi, à sept heures du matin.

Nouvel exploit des cambrioleurs. — *Un vol rue des Carliers.* — Il y a quelques jours qu'on n'avait eu à parler de ces cambrioleurs qui pendant quelque temps avaient mis la police aux abois. Voici que dans la nuit de jeudi à vendredi, les malfaiteurs ont de nouveau signalé leur présence, rue des Carliers cette fois.

C'est à l'habitation de M. Louis Poissonnier, marchand de déchets de coton, qu'ils se sont attaqués. Ils ont d'abord fait un trou dans un volet et pour ouvrir la fenêtre ont brisé une vitre. Ils commencèrent à visiter le rez-de-chaussée, mais ils avaient sans doute fait du bruit car M. et Mme Poissonnier s'étant réveillés crièrent « au voleur. »

Ils virent alors deux hommes hommes prendre la fuite. Les deux cambrioleurs n'avaient eu que le temps d'emporter cinq ou six francs de monnaie, et des timbres poste. Un voisin, réveillé par les appels, téléphona au poste de police, mais lorsque les agents arrivèrent, il était trop tard. On a retrouvé près de la maison, deux planches de carde dont les malfaiteurs se seraient sans doute servis comme armes s'ils avaient été surpris.

Les accidents du travail. — Une tisserande, Marie Desneulin, âgé de 26 ans, demeurant rue des Trois-Pierres, et travaillant chez M. Alphonse Pollet, rue de Bradfort, s'est fait une plaie contuse au pouce gauche en arrêtant un métier. M. le docteur Bernard lui a ordonné un repos de six à sept jours.

— Chez Mme veuve Fouan-Leman, un homme de peine Cyrille Vanneste, âgé de 31 ans, demeurant place Thiers, a eu le pouce du pied gauche fracturé par la chute d'une pièce de bois. Il subira une incapacité de travail de vingt jours.

— Ernest Rousseaux, âgé de 23 ans, rattacheur, demeurant à la Croix-Rouge, travaillant chez MM. Jovemaux et Cie, a marché sur un clou et s'est fait une plaie à la plante du pied gauche. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Vanneufville.

— Chez MM. Liénart-Wolnier, Louis Demarque, âgé de 32 ans, homme de peine, a fait une chute et s'est fait une contusion au pied gauche. Il subira une incapacité de travail de huit jours. M. le docteur Bourgois lui a donné des soins.

Vol dans une boucherie, rue de la Gare. — Jeudi dans la soirée, un vol peu important a été commis, rue de la Gare, chez Mme veuve Delbecque, qui tient une boucherie-charcuterie. Un inconnu s'est introduit dans le magasin et a soustrait une épaule de mouton. Aussitôt après avoir constaté le vol, Mme Delbecq a déposé une plainte entre les mains de la police. L'enquête ouverte aussitôt n'a pas encore donné de résultats.

Les contraventions. — Dans la journée de vendredi, la police a dressé trois contraventions. Deux pour tapage injurieux et nocturne, une pour défaut de plaque à une bicyclette.

Mouvaux. — *L'accident mortel des Phalempins à Tourcoing.* — *Funérailles de la victime.* — Vendredi soir, le cadavre de Mme Florquin qui a trouvé la mort dans les pénibles circonstances que nous avons relatées a été ramené à Mouvaux. Les funérailles seront célébrées en l'église Saint-Germain, lundi prochain.

— *Les funérailles de Jules Versaille.* — Le corps de Jules Versaille, qui s'est suicidé à Bondues, a été ramené à Mouvaux vendredi soir. Ses funérailles auront lieu samedi matin.

— *Les manifestations du jour de la Toussaint.* — Voici le texte du discours prononcé, le jour de la Toussaint, par M. Millez, conseiller municipal, au pied du monument des victimes de la guerre et qu'un défaut de place nous a empêchés de publier jusqu'à présent :

« Soldats de Mouvaux,

» Au nom du Conseil municipal et de la ville toute entière, je viens vous redire que notre pensée est toujours avec vous. Vos frères d'armes et amis ne vous oublient pas.

» Le souvenir de votre mort glorieuse est resté dans nos cœurs.

» Vos noms gravés en lettres d'or sur cette pierre rappelleront à nos enfants (les hommes de demain), les braves qui ont enrichi leur sang pour la patrie.

» En passant près de votre tombeau, ils se découvriront disant : « Gloire aux vaillants ! » Oui ! vos noms resteront les plus beaux et vos familles peuvent être fières de vous. Leur douleur doit être bien atténuée, quand elles voient une foule émue et silencieuse autour de ce monument, sur lequel nous venons tous les ans déposer quelques fleurs.

» Nous vous devons cette manifestation; et bien que ne faisant pas partie de ces « Unions » qui semblent vouloir accaparer le monopole du patriotisme, nous savons aimer cette belle France, qui, après les désastres de l'Empire, a su reconstituer notre vaillante et inébranlable armée; et nous venons apporter le témoignage de notre sympathie et de notre respect à ceux qui l'ont défendue, et qui ont combattu pour elle.

» Plusieurs d'entre eux ont été victimes de la funeste guerre ; sur un champ de bataille ils sont morts loin de nous ; mais, ils ont su bien mourir, car ils étaient soldats. Français et vrais patriotes. Leur sang a calmé la plaie faite à nos cœurs, et leur fin héroïque a mis un peu d'orgueil à notre front. D'autres étaient partis pleins de jeunesse et de santé, défendre au loin nos trois couleurs. Ils sont restés là-bas, et leur corps repose en une terre étrangère. Jeunes gens, vous avez fait honneur à votre pays que vous n'avez pas reçu !

» Soldats ! nous essaierions de vous imiter si la patrie était de nouveau menacée !

» Dormez en paix, braves, vos efforts n'auront pas été inutiles, votre exemple sera suivi. La République forme des hommes, et la génération qui se lève achèvera de rendre forte notre chère nation affaiblie par les luttes intestines de ces dernières années.

» Au-dessus de tout, notre armée sera toujours la plus grande, la plus forte, la plus belle !

» Amis ! en vous disant au-revoir, nous crions :

» Vive la France ! Vive l'armée ! Vive la République ! »

Bousbecques. — *Arrestation.* — La gendarmerie d'Halluin, en tournée à Bousbecques, a mis vendredi en état d'arrestation pour mendicité et vagabondage un Hollandais, âgé de 56 ans, du nom de Auguste Nocq. Cet individu a été écroué à Lille dans la journée.

Roncq. — *Un client peu commode.* — Dans la soirée de mercredi, vers 10 heures, Mme Florin, cabaretière au Petit-Roubaix, recevait la visite d'un sieur Delerue, tisserand, âgé de 24 ans qui lui commanda une consommation; au moment où la cabaretière le servait, Delerue se jeta sur elle, la terrassa et lui porta de nombreux coups.

Mme Florin a déposé une plainte entre les mains de M. Dorisse, commissaire de police, qui a dressé à la charge de Delerue un procès-verbal pour violences.

Halluin. — *Un clapier décimé.* — Les dévaliseurs de clapiers recommencent leurs exploits : dans la nuit de jeudi à vendredi celui de M. Payie, au Colbras, a reçu leur visite. Les malfaiteurs se sont emparés d'une certaine quantité de lapins. Une plainte a été déposée.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81.
Superbes portraits 40 X 30 gratis aux mariés.

Communications

Société de Tir et d'Instruction militaire des Anciens sous-officiers de Tourcoing : Les sociétaires sont informés qu'un obit solennel sera célébré pour les officiers et soldats, enfants de Tourcoing, morts au service de la France, le lundi 6 novembre, à onze heures très précises, en l'église St-Christophe, par les soins du comité de la Société de secours aux blessés militaires et du Cercle des officiers. La Commission prie instamment les membres qui pourraient assister à cette cérémonie patriotique de vouloir bien se réunir au Café du Centre, à 10 heures 45.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 3 novembre. — Raphael Faveur, rue du Printemps. — Jules Lahousse, rue de Gand. — Charles Dhalluin, rue Lapérouse. — Julien Duquesne, rue du Casino.

Déclarations de décès. — Adolphine Vandamme, 73 ans, r. d'Havré, 3. — Marie Duriez, 56 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

LILLE

Enfant perdu et retrouvé. — Le jeune Marcel Dujardin, clerc chez M. Rombaut, avoué, 24, rue de la Barre, disparu le 29 septembre dernier, a été retrouvé vendredi matin dans une petite commune de la Somme, à Marceuil-Caubert. On se rappelle que ce gamin était parti en emportant une somme de 400 francs appartenant à son patron. M. Delalé, *juge d'instruction*, a envoyé des ordres pour que le jeune Marcel Dujardin soit ramené à Lille.

Université catholique. — *Faculté de droit.* — Viennent d'être reçus : MM. Legay, Crombé, Abel Singer, Charlot, Bisbourg, Legros, Bigenwald. La Faculté a fait recevoir 55 élèves au mois de juillet dernier. Le total des succès s'élève donc jusqu'à ce jour à 62.

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière, Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GOUBE-TIBERGHIEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Eugénie-Henriette Tiberghien**, veuve de Monsieur **Henri Goube**, décédée à Roubaix, le 3 novembre 1899, à l'âge de 63 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. J. Salembier, rue des Lignes, 46, à 10 h. 1/4.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Mons-en-Baroeul, le mardi 7 novembre 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Julie-Pauline Verdonck**, épouse de Monsieur **Auguste Tanghe**, décédée à Tourcoing, le 18 octobre 1899, à l'âge de 36 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Mouvaux, le lundi 6 novembre 1899, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Clémence-Adèle Rousseau**, décédée à Mouvaux, le 30 septembre 1899, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Spécialité de caveaux et de monuments funéraires. Victor CASTERMANN, rue d'Isly, 139, à Roubaix. Caveaux pour trois corps, tout en ciment y compris la semelle, travail exécuté en 48 heures et garanti contre toutes infiltrations, prix 235 fr. Les mêmes caveaux pour six corps, travail exécuté en 24 heures, 400 fr. 57983

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 3 novembre

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

A propos de l'affaire Rolland contre la « Croix du Nord ». — Poursuites contre le « Progrès ». — Jugement.

Il y a quinze jours avait été plaidé le procès intenté par le Parquet au *Progrès du Nord* pour avoir rendu compte des débats de l'affaire Rolland : ce dernier, on se le rappelle, avait poursuivi en diffamation M. l'abbé Masquelier, auteur de l'article, et M. Cleren, gérant de la *Croix du Nord*. Or, la loi de 1881 interdit formellement, sous peine d'une amende de 100 à 2.000 francs, de rendre compte des procès en diffamation où la preuve des faits diffamatoires n'est pas autorisée. Une seule exception est faite pour la plainte qui peut être publiée avec la permission du plaignant. Le *Progrès* avait consacré plus d'une colonne aux débats, le Parquet le poursuivit; l'affaire avait été mise en délibéré, le jugement n'a été rendu qu'hier, au commencement de l'audience.

M. Dujardin, gérant du journal, est condamné à 16 francs d'amende. Le jugement constate, dans ses motifs, que, dans le numéro du 28 juillet, a paru un compte-rendu partiel des débats de cette affaire de diffamation, que notamment l'article contenait le résumé de la plainte, des observations sur l'attitude des inculpés, sur la composition de la salle, le résumé et l'appréciation des plaidoiries des avocats; mais que toutefois il y a lieu de tenir compte de cette considération que, loin de reproduire les imputations diffamatoires, le journal a au contraire visé à justifier le plaignant.

La condamnation est donc 16 francs d'amende, plus les dépens dont toutefois, ajoute le Tribunal, « la partie civile sera tenue de faire l'avance sauf son recours contre le condamné. » Cette dernière partie du jugement doit être certainement le résultat d'une erreur, il n'y avait pas de partie civile aux débats, le Parquet poursuivait lui-même d'office.

Les scènes de sauvagerie du quartier de la Vigne à Roubaix

On se rappelle encore les scènes sanglantes de la soirée du 17 septembre : elles aboutissent au renvoi en police correctionnelle de trois inculpés, Charles Delvoie, peigneur, 24 ans, demeurant rue d'Alger, à l'estaminet « A Mascara », André Montagne, né à Tourcoing en 1873, journalier, et son amie Maria Doutreluigne, 21 ans, fraudeuse. Cette bande d'individus, en état d'ivresse, avait joué du couteau toute la soirée et leurs victimes sont nombreuses.

Voici d'ailleurs ce que porte l'ordonnance de renvoi en correctionnelle, qui a été lue par M. le président. M. Prudhomme, juge d'instruction, les inculpe d'avoir : 1° Tous trois, porté des coups de couteau et fait des blessures à plusieurs personnes restées inconnues (on voit qu'il faut qu'il y en ait eu pour que l'on n'ait pu retrouver tous les blessés); 2° Delvoie et Montagne porté des coups à M. Henri Dutilleul et Désiré Michiels; 3° Delvoie seul porté des coups à Georges Tesse, Vanhasbroucq, Strassel et J.-B. Lombart, le tout avec cette circonstance aggravante que l'incapacité de travail des blessés a été de plus de 20 jours.

Cette affaire a subi à l'audience d'hier mille péripéties. La première fois qu'elle fut appelée deux inculpés seulement se présentent, ce sont les deux qui ont pu être arrêtés, Montagne et Marie Doutreluigne. Delvoie, on se le rappelle, avait été ramassé sanglant, le lendemain, dans la rue d'Alger, victime lui aussi de ses amis qui frappaient à tort et à travers; on le conduisit à l'Hôtel-Dieu, d'où, quelques jours après, il parvenait à s'évader.

Il a été cité comme en fuite, mais la citation n'est pas dans le dossier, le Tribunal ne peut donner défaut ni le juger sans l'original de l'exploit. « Appelez une autre affaire, dit M. le Président et qu'on fasse rechercher l'acte au Parquet. »

Une heure après l'acte est retrouvé, et le Tribunal peut passer outre aux débats, en donnant défaut contre Delvoye. On verra plus loin qu'il n'a pu juger aujourd'hui, mais, en raison de la gravité de l'affaire et par ce motif que vraisemblablement on ne reviendra plus sur ce qui a été dit aujourd'hui, nous croyons bon de résumer les débats.

Montaigne a déjà été plusieurs fois condamné, pour rébellion et outrages à deux jours de prison; pour coups et vol à trois mois. Marie Doutreluigne, de son côté, a une condamnation pour vol et six pour fraude. Tous deux nient avoir porté des coups. M. le président rappelle à la fille le mot entendu par un témoin; comme son ami avait perdu son couteau dans la bagarre : « Tiens, lui cria-t-elle, en voilà un autre ! » Elle nie.

Trois témoins seulement ont été cités par le parquet, ce sont MM. J.-B. Lombart, tricur, demeurant rue d'Alger; Georges Colbesson, 16 ans, coiffeur, quai de Marseille, maison Sabenne; et Jules Hespel, rue de la Vigne. M. Lombart parle d'une scène arrivée près de chez lui; ayant entendu crier : « Au secours ! A l'assassin ! » il est sorti et a vu Vanhasbroucq que Delvoie poursuivait le couteau à la main; il l'a fait réfugier chez lui, mais Delvoie tourna sa colère contre Lombart. C'est tout ce que le témoin peut dire, il n'a pas vu les autres inculpés.

Georges Colbesson a vu près de chez lui Delvoie frapper à coups de bâton un homme dont il ne peut dire le nom : il y avait, ajoute-t-il, des gens qui couraient à travers tout avec leurs couteaux ! C'est tout.

Enfin, M. Hespel a vu, au cabaret du Pont, Montagne porter un coup de couteau à Henri Dutilleul. Comme la mêlée était générale, il saisit une chaise pour se défendre; lorsque les bataillons furent partis, on trouva à terre un couteau dont la lame était brisée.

Après l'audition de ces témoins, le Tribunal, estimant que ces dépositions sont insuffisantes pour faire la lumière et que le dossier contient beaucoup de dépositions utiles dont on ne peut faire état que si elles sont renouvelées à l'audience, a renvoyé l'affaire à huitaine, en priant le Parquet de faire citer les témoins utiles à la découverte de la vérité.

BLESSURES PAR IMPRUDENCE. — Pour un accident survenu le 21 octobre 1898, à un gamin de 15 ans, apprêteur, qui eut la main prise dans une tondeuse mécanique insuffisamment protégée, M. Masure, de Tourcoing, est condamné du chef de blessures par imprudence à 16 francs d'amende, avec application de la loi Bérenger.

UNE AFFAIRE DE MŒURS. — Benjamin Chieux, un vieux journalier, s'est, le 20 septembre, livré à des actes obcènes sur une fillette de 8 ans, Marie Desbonnet, écolière à Wasquehal. Il est condamné par défaut à 13 mois de prison et 50 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Joseph Ladsous, 38 ans, rattacheur, demeurant à Tourcoing, rue Saint-Blaise, chez Honoré, ivresse en récidive correctionnelle, le 13 août, six jours de prison et 16 francs d'amende. — Mélanie Lefebvre, 67 ans, journalière, rue de la Conférence, à Roubaix, ivresse en récidive correctionnelle, le 10 août, deux mois et 300 francs, par défaut. — Charles Botteldorn, 18 ans, actuellement détenu pour une autre condamnation, est inculpé de bris de clôture chez Victor Depoorter, à Leers, quinze jours de prison.

Victor Delebart, 25 ans, apprêteur, demeurant à Croix, rue de la Limite, chez Verbauvelde, a, le 7 août, au cabaret Gossens, frappé Louis Delcourt, un peigneron de l'établissement Vinchon, 25 fr. d'amende. Achille Bhaze, 35 ans, garçon de magasin, anciennement à Tourcoing, actuellement à Mouscron, rue du Touquet, fait opposition à un jugement qui l'a condamné par défaut à 6 mois de prison pour coups à M. et Mme Desreumeaux, rue de la Marlière, le 5 avril; le tribunal réduit la peine à 2 mois.

NORD

Un Douaisien assassiné au Mexique. — Une dépêche du ministre de France à Mexico, annonce la mort de M. Etienne Dupont, arrivée dans les circonstances tragiques suivantes : M. Dupont allait avec un ami, M. Courmont, visiter des propriétés au Guerrero, du côté du Pacifique, lorsque, trahis par leur guide, les deux voyageurs furent assaillis et assassinés par des Indiens.

M. Etienne Dupont, qui était âgé de 35 ans, était le petit-fils de Philippe Dupont, avocat, et le petit-neveu du procureur général et président de la Chambre des députés. Il était Douaisien, toute sa famille habite encore la ville